



NATIONS  
UNIES

HS



Commission des  
établissements humains

Distr.  
GENERALE

HS/C/18/5  
9 novembre 2000

Original: ANGLAIS

Dix-huitième session  
Nairobi, 12 - 16 février 2001  
Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**SUITE DONNEE A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) : ENSEIGNEMENTS TIRES DES MEILLEURES PRATIQUES ET DES PARTENARIATS DANS LA POURSUITE DES OBJECTIFS D'UN LOGEMENT ADEQUAT POUR TOUS ET D'ETABLISSEMENTS HUMAINS DURABLES DANS UN MONDE EN PLEINE URBANISATION**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le Programme pour l'habitat fait appel à tous les partenaires afin qu'ils fassent connaître les meilleures pratiques qui constituent l'un des deux principaux instruments de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans d'action à l'échelle nationale et locale<sup>1</sup>. Depuis le lancement des meilleures pratiques, telles qu'elles ont été définies par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1995<sup>2</sup>, plus de 1.150 initiatives menées dans 125 pays ont été examinées et diffusées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et par ses partenaires. Grâce aux efforts également menés dans ce domaine par les associations d'autorités locales et d'autres organisations internationales, un volume d'informations considérable a été collecté aux niveaux régional, national et local et utilisé comme base de données pour renforcer l'application du Programme pour l'habitat et la mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local. Le présent document a pour but de mettre en lumière certaines étapes importantes ainsi que les enseignements tirés en termes d'options politiques prometteuses et de leurs implications sur la constitution de compétences. L'analyse contenue dans ce document se fonde également sur les résultats de plusieurs conférences et séminaires nationaux, régionaux et internationaux organisés sur les meilleures

\* HS/C/18/1.

<sup>1</sup> Paragraphe 240 du Programme pour l'habitat.

<sup>2</sup> Décision II/7 de la Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

K0050347 221200

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

pratiques et leurs enseignements depuis 1996, qui ont abouti à la Conférence internationale de Chengdu sur la construction urbaine et l'environnement et à la Déclaration de Chengdu, en octobre 2000.

L'analyse couvre premièrement, le processus d'identification et de documentation des meilleures pratiques ainsi que leur application aux activités d'élaboration de politiques et de constitution de compétences actuellement en cours; et deuxièmement, les enseignements tirés en termes d'objectifs stratégiques du Programme pour l'habitat. Enfin, le document présente des recommandations pour les gouvernements, les autorités locales et leurs partenaires ainsi que pour la communauté internationale afin qu'ils utilisent de façon plus optimale les meilleures pratiques et leurs enseignements pour appuyer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

## I. VUE D'ENSEMBLE

### A. Processus de documentation et de diffusion des meilleures pratiques

#### 1. Sensibilisation

1. Les meilleures pratiques sont reconnues comme un outil important de sensibilisation aux problèmes ainsi qu'aux solutions prometteuses. Associées à une remise de prix, les meilleures pratiques suscitent l'intérêt d'un grand nombre de partenaires et d'acteurs. Les gouvernements, les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires ainsi que les associations d'universitaires et de professionnels sont activement engagés dans l'identification et la documentation d'expériences réussies. Les meilleures pratiques captent aussi l'attention des médias qui contribuent à susciter un intérêt pour les questions touchant les établissements humains tout en préconisant des politiques et des législations facilitatrices.

#### 2. Stimuler le dialogue et la participation politique

2. Plusieurs gouvernements, comités nationaux, autorités locales ainsi que leurs partenaires ont entendu l'appel du Programme pour l'habitat pour que soient organisés des concours nationaux et des expositions sur les meilleures pratiques. Ces activités se sont montrées très efficaces dans la promotion d'un dialogue politique élargi. Depuis 1996, des initiatives à l'échelle nationale ont été lancées ou renforcées au Brésil, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Inde, en Italie et au Kenya. Aux niveaux régional et international, les principales initiatives de meilleures pratiques sont celles de l'Union européenne, de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et celles d'un large réseau de partenaires et d'institutions d'Amérique Latine et des Caraïbes. Les initiatives de partenaires spécifiquement centrées sur des domaines thématiques sont celles du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (ICLEI) et de CityNet pour les autorités locales ; les efforts de la ville de Vienne en matière de technologies environnementales urbaines ; ainsi que l'initiative «Nos pratiques» de la Commission de Houairou pour les groupes populaires de femmes.

3. Au niveau mondial et en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, le Ministère chinois de la construction, les autorités municipales de Chengdu et le CNUEH (Habitat) ont organisé, en octobre 2000, une conférence internationale sur la construction urbaine et l'environnement pour le vingt-et-unième siècle. La conférence était axée sur les enseignements tirés d'une sélection mondiale des meilleures pratiques et a débouché, *inter alia*, sur la Déclaration de Chengdu<sup>3</sup>. La déclaration met en lumière des recommandations spécifiques pour l'intégration des enseignements tirés des meilleures pratiques aux domaines de la planification et de la gestion urbaine et environnementale, de l'accès aux terrains, au logement et aux financements, de la gouvernance et de la coopération internationale.

4. A l'échelle mondiale également, le CNUEH (Habitat) joue un rôle de coordination et tente de promouvoir une plus grande homogénéité dans les critères, les lignes directrices pour l'établissement des rapports et les activités de dissémination. L'association de tous ces efforts a permis la mise en place d'une base de données sans précédent sur les initiatives et les pratiques couvrant les principaux champs d'action du Programme pour l'habitat. Ces connaissances sont diffusées et utilisées par les partenaires pour élaborer les processus de planification, de prise de décision et de conception de projets ainsi que pour alimenter les débats sur les solutions prometteuses et les options politiques.

---

<sup>3</sup> Voir Déclaration de Chengdu : [www.bestpractices.org](http://www.bestpractices.org)

### 3. Constitution de compétences

5. La demande pour l'application des meilleures pratiques et de leurs enseignements dans les activités de constitution de compétences n'a cessé de croître depuis 1996. A l'heure actuelle, plus de 40 institutions ont adhéré à un réseau mondial spécialement mis au point pour partager et échanger l'information, les études de cas, les outils et les instruments analytiques. L'analyse de l'utilisation de la base de données des meilleures pratiques et des bases de données associées indique que les plus grands utilisateurs sont les établissements d'enseignement, suivis par les réseaux, le secteur privé, les autorités locales et les associations de professionnels et les gouvernements. Ce schéma d'utilisation reflète aussi le niveau de connexion des partenaires, en particulier dans les pays en développement.

#### 4. Etablissement de réseaux et utilisation des technologies de l'information et de la communication

6. La croissance exponentielle observée ces dernières années dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le monde a permis aux partenaires d'être reliés par Internet et de communiquer avec les groupes d'acteurs concernés. L'analyse de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le partage et l'échange des meilleures pratiques et de leurs enseignements montre que les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires ainsi que les établissements universitaires sont les plus actifs dans l'emploi de ces technologies. Les autorités locales et les agences gouvernementales des pays en développement et des pays à économie en transition connaissent un important retard dans ce domaine.

### 5. Coopération internationale

7. Les avancées les plus significatives enregistrées depuis 1996 sont liées aux efforts des associations d'autorités locales et des organismes de formation pour tirer parti des meilleures pratiques en vue de faciliter la coopération décentralisée et l'apprentissage entre pairs. Grâce à l'appui initial du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du CNUED (Habitat), CityNet facilite maintenant les échanges entre pairs en Asie en comparant à l'avance la demande d'expertise et d'expérience avec l'offre d'enseignements tirés des meilleures pratiques. Ces activités ont permis l'élaboration d'une première série de lignes directrices qui sont maintenant testées et adaptées à l'Amérique Latine<sup>4</sup>.

#### B. Préoccupations prioritaires et thèmes émergents

##### 1. Préoccupations mondiales

8. Une analyse portant sur plus de 1.150 pratiques examinées par des pairs et issues de 125 pays<sup>5</sup> a fourni la base empirique qui permet d'analyser les préoccupations et les thèmes émergents. Associées à d'autres sources d'information, elles indiquent, au niveau mondial, l'ordre de priorité suivant :

a) Gestion de l'environnement, notamment mise en oeuvre d'Action 21 à l'échelon local : 18% de l'ensemble des soumissions ;

b) Accès au logement, aux terrains, aux financements et aux infrastructures et services de base : 18% de l'ensemble des soumissions ;

c) Gouvernance urbaine, y compris la gestion et la planification à l'échelle des villes : 17% de l'ensemble des soumissions ;

---

<sup>4</sup> Voir : HS/C/18/4 : Coopération internationale et examen des mécanismes de suivi de l'application du Programme pour l'habitat.

<sup>5</sup> Voir : [www.bestpractices.org](http://www.bestpractices.org)

- d) Progrès social et réduction de la pauvreté : 16% de l'ensemble des soumissions ;
- e) Développement économique : 16% de l'ensemble des soumissions ;
- f) Coopération internationale, utilisation de l'information, et autres catégories : 15% de l'ensemble des soumissions.

## 2. Gestion de l'environnement

9. Les principales préoccupations en matière de gestion de l'environnement au niveau mondial concernent la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets, la densité de la circulation automobile et les émissions toxiques ainsi qu'une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Les pays industrialisés tendent à concentrer leurs efforts sur des modes alternatifs de transport et de communication, les combustibles plus propres et sur la consommation d'énergie. On notera, par exemple, le Programme espagnol «Voies vertes» qui a réhabilité des voies ferrées désaffectées pour une utilisation non motorisée à l'usage des cyclistes, des piétons et des handicapés; ainsi que la participation à Hamilton-Wentworth des acteurs et intérêts privés locaux au contrôle de la qualité de l'air, ce qui a permis au budget municipal de réaliser des économies considérables et aux différents acteurs d'améliorer la qualité de l'air. Au Japon, suite aux investissements effectués dans les infrastructures ferroviaires, plus de 53% de la population métropolitaine de Tokyo et 91,6% des habitants du centre ville se déplacent désormais en train.

10. Dans les pays en développement, les efforts sont plutôt centrés sur la fourniture des infrastructures et des services de base, à savoir l'eau et l'assainissement, le drainage et la gestion des déchets. Au Salvador, la municipalité de San Salvador et neuf autres municipalités ont associé leurs efforts à ceux de différents acteurs pour mettre en place un programme intégré de gestion des déchets solides et faire face aux sérieux problèmes environnementaux entraînés par ces déchets. La revitalisation intégrale des fleuves Fu et Nan à Chengdu, en Chine, et les améliorations ainsi apportées à l'environnement urbain ont permis à 30.000 familles de se réinstaller dans de nouveaux quartiers entièrement équipés. Les terrains désormais disponibles sur les rives des deux fleuves ont été utilisés pour créer des espaces verts, aménager des parcs et des jardins ainsi que des espaces culturels et des zones de loisirs.

## 3. Gouvernance

11. Les pratiques de gouvernance urbaine varient énormément entre les pays industrialisés et les pays en développement, et entre les régions. En Europe et en Amérique du Nord, on note une tendance croissante vers une «vision communautaire» qui fait appel à la participation élargie des acteurs à la définition de la ville, de la région ou de la communauté qu'ils souhaitent pour le futur. Une autre tendance notable est l'émergence de la «démocratie électronique», généralement définie comme les efforts des gouvernements et des autorités locales pour rendre l'information et les services plus accessibles au public, à mobiliser la participation démocratique et à réduire la fracture numérique.

12. Dans les pays en développement, les pratiques en matière de gouvernance ont enregistré une croissance significative depuis 1996, bien qu'elles varient considérablement en portée et en contenu selon les régions. Des approches novatrices dans le domaine du financement des infrastructures et du développement des services, en Asie, forment la base de l'esprit d'entreprise de nombreuses autorités locales souhaitant renforcer leur rôle dirigeant dans le développement local. Les autorités locales qui tentent d'attirer les investissements locaux et étrangers ont également tendance à adopter des processus de passation de contrat et d'appels d'offres plus transparents et plus fiables. Très significatives également, sont les pratiques émergentes au niveau des autorités locales qui consistent à faire participer les organisations de la société civile à la fourniture de services publics, ce qui lui confère une voix plus importante dans la prise de décision et la planification. Le budget participatif de Porto Alegre, Brésil, a montré que la gestion démocratique et transparente est la meilleure façon d'éviter la corruption et le gaspillage des ressources publiques. La participation populaire a permis une gestion plus efficace des dépenses publiques et l'allocation de 10% du budget municipal aux priorités déterminées par les groupes communautaires, ce qui s'est traduit par un investissement de plus de 700 millions de dollars dans le

développement des infrastructures urbaines pour les quartiers qui étaient jusqu'alors défavorisés et privés de droits de représentation.

13. De même, l'approche participative de la gestion du conseil municipal de Colombo, au Sri Lanka, a permis de transformer l'administration publique habituellement inefficace et bureaucratique en un service public axé sur la qualité, faisant intervenir la société civile et le secteur privé dans le processus de gestion. Cette forme nouvelle de fourniture de service aux résidents a considérablement amélioré le niveau des infrastructures et institué une politique ouverte aux résidents.

#### 4. L'accès aux terrains, au logement, au financement et aux services de base

14. L'objectif «Un logement pour tous» constitue toujours une préoccupation et une priorité pour toutes les régions en développement. Les pratiques sont diverses, allant des efforts des autorités locales et de la société civile pour intégrer les quartiers spontanés grâce à la fourniture d'infrastructures et de services de base, au financement du logement et des services essentiels au travers de micro-crédits. En Afrique, les pratiques consistant à permettre l'accès au logement et à garantir la sécurité d'occupation sont souvent menées par les organisations de la société civile, dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté qui comprennent des activités de création de revenus, en particulier pour les femmes chefs de famille. Cependant, l'absence de cartographie, de registres fonciers et d'une législation facilitatrice permettant de régulariser les quartiers informels constituent toujours d'importants obstacles. En Asie, la réplique des initiatives de micro-crédit est devenue très populaire, en particulier chez les femmes, tandis qu'en Amérique Latine, une grande partie des pratiques sont axées sur l'intégration des quartiers spontanés autrefois exclus au sein de l'administration municipale. L'initiative de Maweni à Voi, Kenya et le programme de réinstallation de Bondeni, Tanzanie ont tous deux consisté à identifier des terrains appropriés et à faciliter la production de logements économiques par les résidents des quartiers informels. Les squatters bénéficient désormais de la sécurité d'occupation, ils ont mobilisé des fonds, fabriqué des matériaux de construction, construit des logements économiques et créé des revenus. A Teresina, au Brésil, les quartiers spontanés ont été intégrés aux quartiers dotés d'infrastructures urbaines de base, en particulier destinées aux pauvres. Cette opération a permis d'apporter des améliorations au niveau des infrastructures physiques, des logements, du développement communautaire, de l'éducation, de l'emploi et de la création de revenus pour plus de 110.000 résidents pauvres.

15. L'accès à l'information joue un rôle important dans le succès de ces initiatives. Pour les pauvres des zones urbaines, la connaissance des droits juridiques, des moyens de recours, des procédures et des règlements de planification peut faire une grande différence pour garantir la sécurité d'occupation en leur donnant les moyens d'empêcher les évictions inutiles et de présenter des demandes légitimes aux autorités gouvernementales.

16. L'une des préoccupations majeures prévalant dans les pays industrialisés est l'exclusion sociale et l'existence des quartiers défavorisés à l'intérieur des villes, ce qui concerne souvent les minorités ethniques et les chômeurs. Les pratiques dans ce domaine sont souvent intégrées aux opérations de revitalisation de la ville, de création d'emplois et de formation. Dans de nombreuses villes d'Europe et d'Amérique du Nord, une augmentation des prix des logements supérieure aux taux d'inflation et de croissance, a pour effet de rendre les logements inaccessibles aux familles à faible et moyen revenu. Cette préoccupation n'a pas encore fait l'objet de véritables réponses politiques, même si certaines autorités locales ont pris l'initiative d'intervenir en tant que médiateur pour empêcher les évictions et limiter le déplacement des habitants. A Vienne, l'organisation non gouvernementale FAWOS offre des services de conseil aux personnes menacées d'éviction. Une assistance efficace, apportée au bon moment, a permis à la majorité de ces résidents de résoudre leurs problèmes après avoir reçu les informations, les conseils juridiques et l'appui nécessaires. Dans le Mississippi, l'association «Union de Vecinos» regroupe principalement les femmes seules d'une grande zone résidentielle de logements publics. Ces résidents étaient menacés d'éviction pour permettre l'installation d'une communauté à niveaux de revenu différents, ce qui laissera moins de logements disponibles pour les pauvres. Suite à des campagnes très actives et à de nombreuses réunions communautaires participatives, la décision de réaménager le quartier a été suspendue par la municipalité.

## 5. Progrès social et réduction de la pauvreté

17. Depuis 1996, la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, la réponse aux besoins des femmes et l'inclusion sociale constituent les traits dominants d'un nombre de plus en plus important de pratiques documentées. Les autorités locales ont davantage tendance à reconnaître que «ce qui est bon pour les affaires» peut aussi être bon pour la population, et que les politiques et les solutions visant à réduire la criminalité, le chômage, la situation de sans abri et à améliorer les infrastructures et les services sont des ingrédients nécessaires pour stimuler les investissements. Les partenariats tripartites établis entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile s'avèrent particulièrement efficaces dans la lutte contre l'exclusion sociale, en permettant aux pauvres d'accéder aux services et en les aidant à réintégrer le monde du travail. Le partenariat « Amica-Prijateljice » mis en place en Bosnie Herzégovine centre ses activités sur la guérison et la prise en charge des femmes et des enfants traumatisés par la guerre, et donne aux femmes une formation qui les aide à réintégrer le monde du travail. Le «Crédit pour la production et la formation» en Jordanie, mis en place par la Housing and Development Corporation est un programme de crédit autonome dans lequel les prêts sont utilisés pour améliorer les activités de création de revenus. Les femmes reçoivent la priorité dans l'octroi des prêts et l'accent est mis sur les activités de formation professionnelle durables.

## II. LES OPTIONS POLITIQUES PROMETTEUSES ET LEURS IMPLICATIONS SUR LA CONSTITUTION DE COMPETENCES

### A. Décentralisation et constitution de compétences pour une meilleure gouvernance

18. L'analyse des meilleures pratiques montre clairement que les autorités locales sont en première ligne dans la mise en oeuvre des approches intégrées et novatrices du développement urbain durable, notamment par leurs initiatives sectorielles dans les domaines de la gestion environnementale, du développement des infrastructures, du logement et des services de base. De plus de plus de cas réussis sont l'oeuvre de municipalités qui ont adopté des stratégies de développement intégré pour l'ensemble de la ville, comprenant différents volets sociaux, économiques et environnementaux. Leur succès se fonde toujours sur un dialogue multi-acteurs, sur les partenariats avec le secteur privé et la société civile ainsi que sur la planification et la prise de décision participatives. L'une des principales leçons tirées indique que le secteur privé et la société civile sont moins préoccupés par les politiques sectorielles et les approches du développement au coup par coup qui en découlent. Ils manifestent, par contre, la volonté d'investir dans des réponses et des solutions coordonnées et bien planifiées dans lesquelles une multitude d'initiatives et de ressources sont mises en oeuvre et mobilisées dans un cadre intégré. De plus, ils souhaitent contribuer à apporter des améliorations immédiates et concrètes aux conditions de vie et à l'environnement économique.

19. Les approches de «vision communautaire» constituent un outil de planification de plus en plus efficace pour apporter les changements nécessaires dans les attitudes et les comportements, les politiques et les pratiques visant à traiter les questions de la qualité de l'air et de l'eau, le problème de la circulation automobile, le recyclage et la réutilisation des déchets, ainsi que la réduction de la pauvreté et de la criminalité d'une façon coordonnée. Des partenariats tripartites faisant intervenir les autorités locales, les communautés et l'industrie se situent également en première ligne pour mobiliser les ressources humaines, financières et technologiques afin de réduire la pollution et de faire «reverdir» la ville. Ces partenariats suscitent une grande motivation, en même temps qu'ils fournissent les moyens d'améliorer la transparence, la fiabilité et l'efficacité du secteur public dans sa réponse aux besoins et aux priorités des habitants. Du fait du caractère mixte de ces initiatives, les politiques et les stratégies sont également moins sujettes à des modifications politiques dans la mesure où elles établissent un certain équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

20. Bien que se multiplient les expériences montrant comment ces approches novatrices et ces partenariats peuvent être mis en oeuvre dans les régions, elles restent pour la plupart des initiatives isolées. A l'exception de certains pays d'Europe du Nord et de la Chine, les leçons tirées au niveau local

sont rarement intégrées aux politiques nationales et aux stratégies sectorielles<sup>6</sup>. La privatisation des services publics, qui est souvent indispensable pour améliorer la fiabilité et les performances, constitue un cas particulier car elle a rarement été menée dans le contexte plus global du développement durable des établissements humains.

21. L'alignement des plans locaux d'action en appui à un développement urbain plus durable nécessite des efforts concertés de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale pour renforcer le pouvoir des autorités locales et de leurs partenaires, former les responsables civiques et améliorer les systèmes de gestion municipale et pour promouvoir une planification et des processus consultatifs multi-acteurs et multi-sectoriels.

**B. Partenariats et participation pour la fourniture plus effective de logements, d'infrastructures et de services**

22. Alors que de nombreux pays ont adopté l'approche de facilitation pour répondre aux besoins de logement, de terrains et de services de base, la majorité des pays en développement doivent encore traduire cette approche en stratégies bien ciblées pour pouvoir améliorer les conditions de logement de la majorité de leurs populations. Les pauvres des zones urbaines et les habitants des quartiers informels doivent toujours compter sur leurs propres moyens pour obtenir une relative sécurité d'occupation et pour que leurs quartiers soient officiellement intégrés et reconnus dans les limites administratives locales. Les exemples d'approches communautaires de réhabilitation de quartiers et de bidonvilles ne manquent pas, mais les plus réussies sont celles qui ont été négociées de manière effective avec les pouvoirs publics dans le but d'obtenir le «droit à la ville».

---

<sup>6</sup> Voir : HS/C/18/4

23. Les obstacles, cependant, restent infranchissables pour la majorité des pauvres des villes. Il s'agit notamment des coûts prohibitifs d'enquêtes foncières dans les quartiers informels, des démarches administratives et juridiques pour enregistrer les parcelles et obtenir les titres de propriété, l'application des codes de construction, des normes et des standards. Bien que de nombreuses initiatives aient réussi et qu'elles aient clairement démontré que la sécurité d'occupation constitue la base de l'investissement des pauvres pour l'amélioration de leur cadre de vie immédiat, les leçons qui en sont tirées sont rarement mises à profit pour apporter les changements nécessaires aux politiques et à la législation, d'une part et pour modifier les procédures administratives et bureaucratiques, d'autre part.

24. A part quelques exceptions, les cas réussis de partenariats et de participation dans les domaines du logement, des terrains, des services de base et de la réhabilitation des quartiers spontanés sont en grande partie mis en oeuvre par des organisations de la société civile, parfois avec l'assistance d'agences d'aide extérieure. Tandis que ces cas réussis valident le principe du renforcement nécessaire des acteurs, ils montrent aussi que cela ne suffit pas. Il reste encore beaucoup à faire au niveau des gouvernements pour rattraper le rythme de la demande de logements, de terrains et de services de base. Les opérations réussies de réhabilitation des bidonvilles ne semblent pas non plus avoir l'impact suffisant pour introduire les changements, pourtant indispensables, dans les modes d'utilisation des sols, les marchés fonciers et les politiques d'infrastructures dont les pauvres sont trop souvent les victimes.

25. Les partenariats avec le secteur privé ont souvent démontré leur efficacité dans l'amélioration de la fourniture des services urbains et dans les programmes de développement résidentiel à grande échelle, nécessitant des investissements financiers en infrastructures. Les programmes consistant à «construire, faire fonctionner et transférer» sont devenus courants, non seulement pour les routes et les ponts à péage mais aussi pour l'aménagement de zones résidentielles, en particulier en Asie. Ces partenariats jouent aussi un rôle important dans la fourniture de logements locatifs qui représentent une partie très importante du marché du logement, en particulier dans les villes à expansion rapide. Les enseignements tirés de ces pratiques font ressortir plusieurs conditions nécessaires : l'existence et l'application de plans de développement urbain et d'utilisation des sols, associés à des marchés fonciers transparents et des instruments juridiques ; la disponibilité de fonds pour la construction ; et la mise en place de bureaux du logement.

### C. Suivi, évaluation et gestion des connaissances

26. L'impact de la mondialisation et la croissance exponentielle de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication depuis 1996, a apporté des changements radicaux dans l'accumulation des connaissances et dans le partage et l'échange des savoir-faire. Le domaine des établissements humains n'échappe pas à la règle et connaît, lui aussi, une croissance exponentielle des conférences électroniques, des sites web, ainsi que du courrier et des réseaux électroniques. Cette croissance, toutefois, s'effectue en grande partie sur un plan horizontal, c'est-à-dire entre les professionnels, les maires, les spécialistes de certains secteurs et les organisations de la société civile. L'utilisation de l'information et la gestion des connaissances doit aussi s'effectuer de façon verticale, c'est-à-dire entre l'expérience locale et l'élaboration des politiques nationales, et entre l'expérience locale et les stratégies de coopération internationale.

27. Malgré les tentatives récentes de certains pays et organismes internationaux pour réduire la «fracture numérique» et rendre l'information plus transparente et plus accessible au grand public, dans la plupart des pays la «fracture du savoir» entre les enseignements tirés de l'expérience et l'élaboration des macro-politiques semble s'élargir. Par exemple, des stratégies apparemment réussies de renforcement de la sécurité en centre ville ont parfois pour effet d'augmenter proportionnellement le taux de criminalité dans les banlieues. Cette «fracture du savoir» met en lumière la nécessité, pour le mécanisme d'élaboration des politiques nationales, de renforcer le suivi et l'évaluation d'une part, et d'autre part d'adopter une approche moins sectorielle et plus holistique dans la formulation des politiques. Elle a aussi stimulé récemment les efforts des agences internationales visant à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour exploiter les sources intérieures et extérieures d'information, en appui à leurs activités de sensibilisation et de constitution de compétences. Sur la scène des établissements humains, les leçons tirées des meilleures pratiques indiquent plusieurs domaines dans lesquels cette «fracture du savoir» doit être réduite, notamment :

- a) Des efforts concertés en matière de constitution des capacités, en particulier dans les méthodes et les approches d'établissement de partenariats, les processus consultatifs multi-partenaires et la planification participative ;
- b) Des dialogues politiques et des consultations aux niveaux national et régional sur les enseignements tirés des expériences réussies et des meilleures pratiques ;
- c) Une coopération technique basée sur l'apprentissage entre pairs et des méthodes de transfert de ville à ville fondées sur la comparaison préalable de la demande d'expertise et de services de conseil avec les leçons tirées des expériences réussies et des meilleures pratiques ;
- d) Une utilisation intensive des technologies de l'information et de la communication pour faciliter les actions précédentes et assurer un bénéfice mutuel grâce aux transferts d'expérience sud-sud, nord-sud et sud-nord,
- e) La nécessité de centrer tous les points ci-dessus, suite à la session extraordinaire, sur :
  - i) Des approches plus complètes de la formulation des stratégies de développement urbain pour supplanter les approches sectorielles trop étroites du développement urbain ;
  - ii) Des approches plus systématiques en matière d'occupation foncière, d'accès au logement et aux services essentiels pour définir des stratégies globales spécifiquement élaborées pour réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale ;
- f) La nécessité d'institutionnaliser l'utilisation des meilleures pratiques et des indicateurs politiques en tant qu'instrument de suivi et d'évaluation, grâce à une utilisation et une diffusion élargies au niveau national et en assurant une documentation et une diffusion systématiques des bonnes politiques et des législations facilitatrices.

## I. RECOMMANDATIONS

### 1. Gouvernements

28. Les recommandations suivantes s'adressent aux gouvernements :
- a) Les gouvernements devraient intégrer de manière complète le développement urbain durable aux politiques et aux priorités sectorielles nationales ;
  - b) Les gouvernements devraient intégrer de manière complète l'accès aux terrains, à la sécurité d'occupation, au logement et aux services de base dans des stratégies spécifiques visant à réduire la pauvreté et à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale ;
  - c) Les gouvernements devraient adopter des politiques de décentralisation et des instruments de renforcement des pouvoirs des autorités locales pour leur permettre de s'engager dans des partenariats multi-acteurs, dans la planification participative, l'établissement de budgets sur plusieurs années et la planification des investissements ;
  - d) Les gouvernements devraient revoir leurs stratégies nationales du logement ainsi que leurs politiques de facilitation de façon à renforcer le rôle des autorités locales pour qu'elles s'engagent dans la planification participative et les partenariats avec la société civile et le secteur privé et pour améliorer l'accès aux terrains, au financement du logement, au logement et aux services de base ;

- e) Les gouvernements devraient organiser régulièrement des concours nationaux de meilleures pratiques, des prix, des réseaux de «villes modèles» et mettre en place des bases de données afin de faire connaître les expériences réussies et de sensibiliser le public à ces solutions. Ils devraient également intégrer l'utilisation des meilleures pratiques et des enseignements qui en sont tirés au programme national de formation, d'éducation et d'administration publique ;
- f) Les gouvernements devraient organiser des tables rondes sur les politiques, des séminaires et des cours de formation sur la base des leçons tirées des meilleures pratiques et de l'analyse des politiques et des implications de la constitution de compétences pour la mise à niveau globale de stratégies intégrées de développement urbain, la bonne gouvernance urbaine et l'accès au logement, aux terrains et aux services de base.

## 2. Les autorités locales et leurs partenaires

29. Les recommandations suivantes s'adressent aux autorités locales et à leurs partenaires :
- a) Les autorités locales et leurs associations nationales, régionales et internationales devraient organiser davantage d'échanges de connaissances entre pairs et de transferts entre les villes, en comparant à l'avance la demande de solutions avec l'offre des expériences et l'expertise des meilleures pratiques ;
  - b) Les autorités locales devraient engager leurs partenaires de la société civile dans des «activités visionnaires» ainsi que de planification et de budget participatifs, pour traiter les questions du développement urbain durable et de l'accès aux terrains, au logement et aux services de base ;
  - c) Les autorités locales devraient adopter des stratégies intégrées de développement urbain en partenariat avec le secteur privé et les représentants de la société civile comme moyen d'harmoniser les politiques et les stratégies sectorielles, de stimuler l'engagement et la responsabilité civiques et de mobiliser les habitants et leurs communautés afin qu'ils contribuent à assurer leur propre sécurité, l'hygiène de l'environnement, le progrès social et le développement économique.

## 3. Rôle de la coopération internationale

30. Les recommandations suivantes concernent le rôle de la coopération internationale :
- a) La communauté internationale devrait appuyer et encourager les programmes de constitution de capacités, de formation et d'éducation à faire une utilisation plus systématique des meilleures pratiques et de leurs enseignements ;
  - b) La communauté internationale devrait favoriser davantage d'échanges de connaissances entre pairs et de transferts entre villes, en comparant à l'avance la demande de solutions avec l'offre des expériences et l'expertise des meilleures pratiques ;
  - c) La communauté internationale devrait coordonner ses efforts de manière à faire connaître et à diffuser les meilleures pratiques, les expériences réussies et les stratégies de développement urbain, pour faciliter le partage et l'élaboration des leçons tirées de l'expérience et pour stimuler la mise au point de cours de formation et d'activités d'éducation, de sensibilisation et de développement du personnel dirigeant à partir des enseignements tirés de l'expérience.

-----